

# Conclusion du colloque

## L'Océan, 40 ans après Montego Bay : et maintenant ?

Les acteurs du droit de la mer face aux défis du 21<sup>e</sup> siècle

Hervé Berville

Secrétaire d'État chargé de la mer

Je vous adresse mes salutations, Monsieur le Président de l'Académie de Marine, Mesdames et Messieurs les députés, Monsieur l'ambassadeur, Messieurs les officiers généraux, Mesdames, Messieurs.

Je suis très heureux d'être ici avec vous pour conclure ce Colloque en l'honneur des 40 ans de la convention de Montego Bay. Merci à l'Institut français de la mer et à l'Académie de Marine pour votre invitation et merci à toutes les équipes qui ont été à pied d'œuvre pour préparer cet événement.

Vous l'avez tous dit lors de vos échanges cet après-midi, les océans jouent un rôle très important à deux titres :

- D'abord, dans les économies de tous les pays, même ceux qui n'ont pas de façade maritime. Les océans sont au cœur de la mondialisation de ces dernières décennies. L'historien Thomas Gomart l'a bien dit : « la mondialisation est avant tout une maritimisation des économies et des sociétés ».
- Et les océans sont de formidables régulateurs du climat et sont donc indispensables dans la lutte que nous menons contre le réchauffement climatique. Vous savez tous ici à quel point la science est formelle à ce sujet : les océans représentent le plus grand puits de chaleur et le plus grand puits de carbone de la planète :
  - Ils absorbent 90% de l'excès de chaleur causé par le changement climatique.
  - Et ils absorbent plus de 20% des émissions de CO<sup>2</sup> d'origine humaine. Alors merci pour vos travaux aujourd'hui qui font partie de toutes ces initiatives pour sensibiliser le public sur l'importance de



l'Océan et pour mettre le curseur sur l'importance d'agir ensemble, collectivement, avec tous les autres pays du monde. Vous l'avez dit, nous devons continuer ce travail politique lancé il y a 40 ans avec la Convention de Montego Bay.

Il y a 40 ans, l'ONU signait un texte fondateur pour instaurer un droit de la mer qui rassemble aujourd'hui 167 États et l'Union européenne. Elle a permis de poser le droit de la mer dans le cadre international de l'ONU. Quarante ans plus tard, nous devons agir pour continuer d'avoir des accords internationaux qui prennent en compte l'impact du réchauffement climatique sur les océans, qui protègent la biodiversité marine. Toutes les actions que nous entreprenons sur les océans ont des conséquences majeures pour l'ensemble des pays du globe et sur l'humanité. D'où l'importance d'agir collectivement.

C'est important parce que ces accords internationaux nous donnent des devoirs et des responsabilités dans la préservation des écosystèmes et des ressources. Elles guident l'action des États qui les signent. Et ces accords internationaux nous offrent aussi de formidables opportunités. La ratification de la convention de Montego Bay par la France en 1996 nous a par exemple permis de multiplier la taille de notre domaine maritime par 22. Et je veux rappeler ici, rapidement, l'histoire de cette Convention qui nous permet de tirer des leçons pour aujourd'hui : elle a su, au fil des ans s'adapter aux enjeux, et a été complétée, par de nouveaux textes qui sont venus prendre en compte la préservation de l'environnement et des ressources. Je pense par exemple à l'accord que l'on appelle « l'accord sur la Zone » de New York signé en 1994 qui pose le principe que les fonds marins qui sont situés au-delà du plateau continental, sont un patrimoine commun de l'humanité. Je pense aussi à l'accord de 1995 sur les stocks de poissons, le fameux « accord sur les stocks chevauchants » qui a marqué une étape décisive parce que cela a permis d'avoir enfin un régime juridique pour la conservation et l'exploitation durables des stocks de poissons.

Et, avec cet accord, les États ont eu l'obligation de coopérer pour assurer la conservation et la promotion d'une bonne utilisation des ressources halieutiques, à la fois à l'intérieur et au-delà des zones relevant de la juridiction nationale. Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, ces textes sont des exemples d'adaptation aux nouveaux enjeux auxquels sont confrontés les océans. Et c'est un appel que je lance à tous les pays signataires de la Convention de Montego Bay. Nous devons nous adapter aux transformations que subissent les océans ! La mer subit de très nombreuses menaces et il est indispensable de réagir. La piraterie bien entendu, les trafics en mer, la pollution maritime mais aussi le fléau de la pêche illicite qui mettent en danger la liberté de navigation et qui fragilisent les écosystèmes. Même les frontières des océans deviennent des objets de compétition. Je veux parler des fonds marins, ces espaces bien peu connus mais qui sont essentiels pour nos communications numériques. Je

le rappelle, certains l'ont dit : 95% des données numériques transitent par les câbles sous-marins. Et ils sont même l'objet de conflits entre États : on l'a vu il n'y a pas si longtemps avec les explosions sur le gazoduc Nord Stream 2.

Alors on le voit, aujourd'hui plus que jamais, il faut adapter les normes, adapter notre droit aux nouvelles menaces mais aussi aux nouvelles opportunités qui se présentent à nous. C'est notre volonté : surtout que les progrès technologiques permettent maintenant d'accéder à des zones sous-marines vierges de toute présence humaine. Il est donc indispensable de les préserver et de s'engager pour la protection de ces espaces. Je rappelle ainsi que l'article XII de la convention de Montego Bay est clair dans sa partie XII « les États ont l'OBLIGATION de protéger et de préserver le milieu marin ». Alors, vous le voyez, nous devons penser l'avenir autrement. Je souhaiterais donc maintenant vous parler des actions que mènent la France, et mon ministère en particulier, pour accélérer et renforcer la protection de l'océan et de la biodiversité. J'ai lui ai fixé trois priorités à mon arrivée : la modernisation de l'économie maritime, la planification en mer et le renforcement de la protection de la biodiversité marine.

Et je dois dire que c'est cette troisième priorité qui me tient le plus à cœur. La protection des océans fait partie du mandat que m'ont confié le Président de la République et la Première ministre. Cela passe d'abord par la décarbonation du transport maritime. Il faut que nos marins puissent naviguer sur des bateaux qui n'émettent aucun gaz à effet de serre, et sortent de leur dépendance économique au pétrole. Avoir comme horizon le navire « zéro émission », c'est une formidable aventure industrielle, environnementale et aussi territoriale, et qui doit nous inviter à faire les choses et à penser différemment. Et donc j'ai lancé un fonds d'amorçage de 6 millions d'euros pour financer des actions de décarbonation de la flotte de pêche. Ensuite, avec la signature d'une Charte de croisière durable à Marseille. Sur l'initiative de mon ministère, les armateurs ont accepté, de manière volontaire, d'anticiper des mesures qui seront mises en place en 2025 comme l'utilisation de carburant à teneur réduite en soufre. C'est la première Charte de ce type au niveau mondial et c'est la première fois qu'un accord réunit l'ensemble des ports français de Méditerranée. Et la troisième étape est France Mer 2030 que nous avons lancé début novembre. Il nous fallait une impulsion politique, il fallait qu'une stratégie maritime de moyen terme qui embarque tous les acteurs. Et donc nous avons lancé France Mer 2030 avec une équipe dédiée pour accompagner, partout, sur tous les territoires, des projets d'innovation et de réindustrialisation.

L'idée est que cela profite d'abord à l'industrie française, à l'emploi français.

France Mer 2030 c'est aussi des financements publics supplémentaires sur le quinquennat avec 300 millions d'euros pour accélérer la décarbonation



du secteur maritime. Grâce au travail que nous avons eu avec Rodolphe Saadé, CMA-CGM a annoncé qu'il abondera le fonds à hauteur de 200 millions d'euros. Et j'ai lancé un travail en commun avec BPIFRANCE pour ajouter un dispositif de garantie. Mais, vous le savez, la protection des océans c'est aussi des actions encore plus larges, plus internationales, plus englobantes. Nous savons, au Gouvernement, que la France est entendue. Nous sommes le deuxième espace maritime au monde. Nous avons une responsabilité en la matière. Et c'est un rôle que nous tenons depuis plusieurs années pour emmener d'autres pays avec nous. Et donc, vous le savez, le Président de la République a annoncé, à la COP27, l'opposition catégorique de la France à l'exploitation minière des grands fonds. La position de la France est claire : pas d'exploitation minière dans les grands fonds marins. Ni aujourd'hui, ni demain. Nous allons donc plus loin qu'un simple moratoire ou qu'une simple pause de précaution.

Le combat désormais est celui que nous allons mener à l'international : nous allons nous battre au sein de toutes les enceintes internationales pour que cette position soit suivie par un maximum de pays. Je vais me rendre à la prochaine COP15 au Canada justement pour rallier d'autres États à notre position. A beaucoup plus long terme si nous sommes suivis dans cette approche, les États devront faire évoluer l'Autorité internationale des fonds marins, cet organisme international qui a pour vocation de réguler l'exploration et l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins, patrimoine commun de l'Humanité. Alors notre action ne se limite pas à la restauration des écosystèmes. Sur tous les sujets qui concernent les océans, la France est à l'avant-garde. Nous voulons faire en sorte que la biodiversité marine soit vraiment considérée comme un bien commun de l'humanité. C'était tout l'objet de mon déplacement à New-York cet été à l'ONU. J'ai voulu participer aux négociations qui ont eu lieu sur la rédaction d'un Traité pour la protection de la Haute mer pour que nous ayons enfin un texte sur la protection de l'écosystème marin.

Et nous avons avancé plus en 15 jours qu'en 10 ans de négociations. Nous nous sommes mis d'accord par exemple sur la création d'aires marines protégées en haute mer pour laquelle nous défendons une politique de conservation de la ressource et pas uniquement de la gestion. Nous portons ces objectifs mais nous gardons aussi à l'esprit qu'il nous faut aussi préserver l'esprit de liberté, de la Haute Mer, de droits et d'obligations. Ces principes fondateurs de la convention des Nations-Unies sur le droit de la Mer de Montego Bay. L'objectif est bien de parvenir à un accord ambitieux et le plus universel possible pour que le futur Traité ait une réelle valeur en termes de conservation de la biodiversité marine. Nous restons donc mobilisés auprès de la communauté internationale et nous souhaitons poursuivre cette belle dynamique que nous

avons initiée cet été. Les négociations reprendront au premier trimestre 2023. Nous devons donc entretenir nos coopérations locales, nous devons dialoguer, nous devons investir, nous devons associer. Et la France a une parole qui porte : gardez en tête que (presque) partout nous sommes reçus en partenaires et non pas en étrangers. C'est le signe que notre méthode fonctionne et doit perdurer. Tant que nous serons perçus ainsi, notre voix aura du sens.

Comme a pu le souligner Olivier Poivre d'Arvor à l'instant, le Président de la République a fait de l'océan une priorité diplomatique au cours du *One Ocean Summit*, qui s'est tenu en février dernier (2022) à Brest. Ce sommet, d'une envergure internationale, a été le précurseur de tous les rendez-vous cruciaux que nous avons eus en 2022. Et je pense pouvoir dire que l'année 2022 a été vraiment dédiée à l'Océan. Nous avons lancé une dynamique d'action et d'engagement en faveur de l'Océan. Et je vous confirme que la France est candidate, avec le Costa-Rica, en 2025 pour accueillir le Sommet des Nations-Unies pour les Océans. Ce sera une nouvelle occasion d'accroître en encore plus les engagements de la communauté internationale pour la protection des océans. Et ce sera aussi l'occasion de porter plusieurs projets, que ce soit la recherche scientifique, le financement de projets à impact dans les différentes régions du monde, ou même de sensibiliser les Françaises et les Français sur l'urgence de mieux protéger ces espaces.

Alors, vous le voyez, la France a lancé un élan mondial pour la protection des océans. Et nous avons mis un point d'honneur à être exemplaire sur ce sujet.

Je rappelle que nous avons atteint aujourd'hui 33% d'aires marines protégées. L'enjeu qui reste devant nous est l'atteinte des 10% d'aires marines protégées en protection renforcée. Et le Président de la République a même souhaité aller encore plus loin en fixant un objectif de protection forte de 5% en mer Méditerranée. Cette protection c'est aussi celle de la ressource halieutique par le rôle central des organisations régionales de gestion de la pêche où nous nous pouvons nous féliciter de vrais succès. Il y a 20 ans, près de 80% des thons rouges de la Méditerranée et de l'Atlantique étaient menacés. Grâce à ces ORGP, nous avons reconstitué le stock, et les scientifiques viennent de déterminer une nouvelle méthode de fixation des possibilités de pêche, nous permettant, au niveau politique de fixer un niveau de capture non plus annuellement, mais sur trois ans. Mais nous avons un autre défi, celui de la connaissance scientifique. Le Président de la République a décidé d'ajouter à France 2030 un objectif numéro 10 sur les grands fonds marins. Et dans ce cadre, le Gouvernement a décidé de consacrer un très gros effort de recherche avec 350 millions d'euros. Il faut que nos scientifiques et le monde de la recherche aient les moyens de faire des découvertes et des avancées dans cette partie





inconnue du globe. Il faut continuer à travailler en ce sens comme nous le faisons avec l'IFREMER !

Je rencontre de nombreuses « start up » françaises qui ont à cœur de placer « l'Entreprise France » à la pointe de la valeur ajoutée dans ce domaine, qu'il s'agisse de développer de nouvelles tâches d'exploitation ou d'être les guides de ces missions. Nous avons par exemple permis, grâce à cet effort, de lancer des missions en Atlantique et à Mayotte pour tester les matériels français d'exploration pour toujours être à la pointe en matière scientifique. Je rappelle sur ce point toute l'importance de nos Outremer. Grâce à ses outre-mer, la France est dotée de plus de 22 000 km de frontières maritimes avec près de 30 États, phénomène unique au monde.

Considérer la mer, c'est élargir le regard de la France hexagonale, avec une stratégie indopacifique française par exemple, grâce à nos 6 territoires du Pacifique et de l'Océan Indien. L'Indopacifique apparaît comme le centre de gravité du monde avec 60% de la population mondiale, un tiers du commerce international et devant représenter, d'ici 2030, environ 60% du PIB mondial. Y être implanté est une opportunité majeure pour la France.

Alors Mesdames et Messieurs, j'ai déjà été beaucoup trop long, je terminerai simplement en vous disant que 40 ans après la Convention de Montego Bay, nous sommes face à un tournant politique majeur : la guerre en Ukraine, l'enjeu des câbles sous-marins, le changement climatique. Nous avons le devoir de continuer à agir collectivement, de s'engager, avec les autres pays, sur des accords forts, les plus universels possibles pour la protection des océans. Concilier en un même lieu une conflictualité exacerbée et un bien commun de l'humanité, quel défi qui doit tous nous mobiliser pour continuer d'avancer. 40 ans après, il nous faut adapter notre droit aux enjeux de maintenant et je sais que vous partagez tous ici cette conviction.

Alors merci à tous, poursuivons notre travail et vive l'Océan !



L'Institut Français de la Mer

sur [ifmer.org](http://ifmer.org)

